



détention chien catégorie 1

Par **fafaseb71**, le **25/03/2012** à **22:14**

Bonsoir,

je viens d'acquérir un staff non LOF donc cat 1 en contrat de garde via une association. Je suis en règle, le seul soucis est que je n'ai pas demandé l'autorisation à mon bailleur. Il n'est pas stipulé dans le bail ou dans le règlement de copropriété que les chiens de cat 1 sont interdits.

Quelles démarches peut engager le bailleur en mon encontre, quels risques j'encours?

Merci pour vos réponses !

Par **anat**, le **26/03/2012** à **09:05**

bonjour,

Je me permets de te répondre car nous avons aussi un staff american

Notre bailleur nous a juste demandé les papiers du chien(carnet de vaccination,assurance),la déclaration à la mairie du chien.

Mais un staff n'ai pas une catégorie1 mais 2.

Ce sont les pitts qui sont classés catégorie1

As tu passé la formation obligatoire pour avoir un staff?

Mon ami a du la faire, elle dure une journée et une visite chez le véto qui fait un papier pour classer la dangerosité du chien

En espérant t'avoir aidé un peu bonne journée

Par **fafaseb71**, le **26/03/2012** à **10:08**

Bonjour,

dans notre cas, c'est un staff non LOF assimilable pitbull donc catégorie 1.

Nous passons la formation ce week-end.

Donc on sait que catégorie 2, pas besoin d'autorisation du bailleur mais dans le cas d'une catégorie 1, est-elle obligatoire et qu'est ce que je risque?